

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 23 février, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME	Denis DELPIROU	Michel MARSAL	Philippe ROSSEEL
Gilles AMAT	Franck DE MAGALHAES	Daniel MEISSONNIER	Philippe SARANT
Claire ANDRIEUX-JANNETTA	Xavier FOURNAL	Jean-Pierre PENOT	Christophe SOULIER
Djuwan ARMANDET	Danielle GOMONT	Colette PONCHET-PASSEMARD	Claire TEISSEDE
Karine BATIFOULIER	Alain GRIFFE	Michel PORTENEUVE	Marie-Claire TUFFERY
Vivien BATIFOULIER	Eric JOB	Gérard POUDEROUX	Alain VAN SIMMERTIER
André BOUARD	Jean-François LANDES	Félix ROCHE	Roland VERNET
Georges CEYTRE	Philippe LEBERICHEL	Pierrick ROCHE	Eric VIALA
Gilles CHABRIER	Danièle MAJOREL	Jean RONGIER	

Étaient absents excusés:

Bernadette BEAUFORT-MICHEL	Thierry DALLE	Emmanuelle LAMBERT-	Ghyslaine PRADEL
Frédérique BUCHON	Christian DONIOL	DELHOMME	Jean-Paul REBOUL
Marie Ange CHARBONNIER	David GENEIX	Luc LESCURE	Marie-Laure TIBLE
Lucette CHAUVEL	Robert JOUVE	Thierry MATHIEU	Josette TOUZET
Béatrice CHEVALLET	Pierre JUILLARD	Vincent MENINI	André TRONCHE
Magali CRAUSER		Bernard PAGENEL	Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Marie Ange CHARBONNIER À Djuwan ARMANDET	Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME À Gilles CHABRIER
Lucette CHAUVEL À Georges CEYTRE	Thierry MATHIEU À Denis DELPIROU
Magali CRAUSER À Pierrick ROCHE	Bernard PAGENEL À Jean-François LANDES
Christian DONIOL À Daniel MEISSONNIER	Ghyslaine PRADEL À Colette PONCHET-PASSEMARD
Robert JOUVE À Didier ACHALME	Josette TOUZET À Jean-Pierre PENOT

Date de convocation : 16 février 2023

Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE

Membres en exercice : 57

Présents : 35 – Pouvoirs : 10 – Votants : 45

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Objet : Budget déchets ménagers – Participation au budget environnement du SYTEC : versement d'un acompte

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté et notamment en matière des déchets des ménagers et des déchets assimilés approuvés par arrêté préfectoral n°2020-0680 en date du 9 juin 2020 ;

Vu les statuts du SYTEC ;

Vu la délibération n°2022-48 en date du 1^{er} décembre 2022 du comité syndical du SYTEC relative à la demande d'acompte 2023 sur les contributions des EPCI du budget annexe environnement (15 € / habitant) ;

Considérant le titre de recettes émis par le SYTEC le 30 janvier 2023 relatif à l'acompte 2023 de participation au budget environnement d'un montant de 183 480 € ;

Vu l'avis du groupe de travail « finances » en date du 3 février 2023 ;

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 6 février 2023 ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le versement d'un acompte au budget environnement du SYTEC de 183 480 € (soit 15 € par habitant) avant le vote du budget primitif déchets ménagers 2023 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le mandat de paiement ;

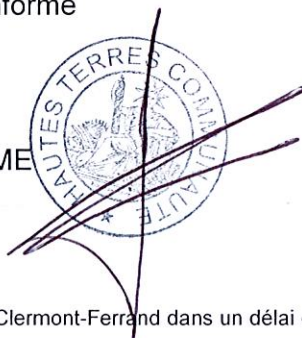
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget primitif déchets ménagers 2023 ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité et à Monsieur le Comptable public du service de gestion comptable de Saint-Flour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.